



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 160-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.213

Déposée le : 08.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Quid de la protection des chats dans le canton de Berne ?

La Suisse compte environ 1,5 million de chats, dont une part importante vit dans le canton de Berne. La plupart d'entre eux sont détenus dans de bonnes conditions et ont des propriétaires consciencieux. Toutefois, un grand nombre de félins sont négligés. Il incombe au Service vétérinaire cantonal de maintenir au plus bas le nombre d'animaux dans cette situation et de garantir la protection des chats du canton de Berne par le biais de contrôles.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle importance la protection des chats a-t-elle dans la planification annuelle du Service vétérinaire cantonal du point de vue des ressources temporelles et financières ?
2. Combien de contrôles le Service vétérinaire cantonal réalise-t-il chaque année ?
 - a. Au total ?
 - b. Décidés librement par le service ?
 - c. Uniquement suite à un signalement ?
3. Où les contrôles sont-ils menés et combien d'entre eux sont réalisés ?
 - a. Au sein d'exploitations agricoles ?
 - b. Au sein de foyers privés ?
 - c. Au sein d'élevages ?
4. Quel délai s'écoule entre un signalement et un contrôle ?
5. Que fait le Service vétérinaire cantonal en cas de signalement anonyme ?
6. Des charges sont-elles imposées en cas de faute ?

- a. Dans combien de cas des charges sont-elles imposées et quelles sont-elles ?
 - b. A quelle fréquence des interdictions de détention sont-elles prononcées ?
 - c. Comment le respect des charges imposées est-il contrôlé ?
 - d. Quelles sont les conséquences d'un non-respect des charges imposées ?
7. Combien de saisies sont réalisées chaque année et combien de chats sont concernés ?
- a. Auprès d'agriculteurs et agricultrices ?
 - b. Auprès de particuliers ?
 - c. Auprès d'éleveurs et d'éleveuses ?
8. Qu'arrive-t-il aux chats saisis ?
- a. Combien d'entre eux sont endormis ?
 - b. Pour quelles raisons sont-ils endormis ?
 - c. Combien d'entre eux sont confiés à des refuges pour animaux ?
 - d. Combien d'entre eux sont placés chez des particuliers ?
9. Quelle forme prend la protection des chats féraux ou qui ne semblent pas avoir de maître ou de maîtresse ?
- a. Combien de cas sont enregistrés chaque année et combien de chats sont concernés ?
 - b. Combien de ces félins sont endormis ?
 - c. Pour quelles raisons sont-ils endormis ?
 - d. Combien d'entre eux sont confiés à des refuges pour animaux ?
 - e. Combien sont placés auprès de particuliers ?
10. Quel type de collaboration existe-t-il avec la police et avec d'autres services ?
- a. Quels problèmes subsistent et comment pourraient-ils être résolus ?
11. Quelle collaboration y a-t-il avec des organisations de protection des animaux et des refuges pour animaux ?
- a. Quel type de collaboration existe-t-il ?
 - b. Avec quelles organisations et quels refuges ?
 - c. Quelles compétences sont déléguées aux organisations de protection des animaux et quels soutiens financiers leur sont accordés ?
 - d. Quels problèmes subsistent et comment pourraient-ils être résolus ?

Destinataires
– Grand Conseil